

Adapei de la Sarthe
Siège Social

19 rue de la Calandre
72 021 Le Mans – Cedex 2
Tél. 02 43 14 30 70

Le 21 avril 2020,
À Le Mans

Bonjour à tous,

Plus d'un mois après le début du confinement, la situation sanitaire s'améliore quelque peu dans le pays et reste satisfaisante en Sarthe, avec désormais une diminution lente du nombre de personnes hospitalisées au CHU du Mans.

Il faut cependant être prudent dans l'interprétation des chiffres. Nous devons tous être conscients, qu'à ce jour, l'épidémie n'est pas encore derrière nous et que la circulation du virus est toujours très active dans notre région. Quant à la date du 11 mai, que chacun a en tête, bien des questions restent en suspens et 3 semaines ne seront pas de trop pour y voir plus clair sur le plan sanitaire et sur le plan des mesures qu'il faudra imaginer pour que chacun puisse continuer à rester suffisamment protégé.

De notre côté, la situation peut être qualifiée de satisfaisante, même si de nombreux professionnels sont en arrêt de travail. Il est important de relever que, malgré les deux cas d'infection avérés côté professionnel, aucune personne accompagnée n'est touchée par le Covid-19, et ce depuis le début de la crise sanitaire, et qu'aucun nouveau cas avéré d'infection chez les professionnels, confirmé par un test de dépistage, ne m'a été rapporté depuis une semaine. L'équipe mobile (MASC), en astreinte 7 jours sur 7, censée intervenir dans les établissements en cas de survenue d'un cas de Covid-19, est donc en « stand-by » (et personne ne s'en plaindra).

Après un mois de confinement, le risque de portage viral des personnes en situation de handicap vivant dans les établissements est quasi nul. Cela implique que les personnes fragiles peuvent désormais circuler plus librement dans les établissements si le confinement dans les chambres leur est trop pesant car le contact avec leurs pairs est très peu à risque. À contrario, l'épidémie étant toujours très active, nous, professionnels qui intervenons auprès des personnes accompagnées, devons encore davantage, et avec une rigueur renouvelée, appliquer les mesures barrières car c'est bien nous qui sommes porteurs potentiels du virus.

En tenant compte des capacités de nos stocks de matériel, cela va donc impliquer, dans les établissements où les personnes sont plus vulnérables (MAS, FAM et UPV), un port du masque plus systématique lors de l'intervention auprès des usagers et particulièrement dans les chambres et une utilisation plus fréquente des tabliers plastifiés lors des contacts rapprochés avec les usagers.

Ces deux mesures importantes, qui vont entraîner une réévaluation des dotations de masques et de tabliers pour les établissements concernés, ainsi que diverses autres préconisations autour des mesures barrières et du matériel à disposition, sont détaillées ci-dessous.

Vous trouverez également, ci-dessous, un tableau récapitulant les tenues appropriées en cas d'intervention en chambre. Les affichages présents dans les établissements doivent donc être modifiés en conséquence.

Vous remerciant toujours et encore de votre attention et de votre professionnalisme dont vous faites preuve chaque jour.

Cordialement,

Dr Jean-Charles POUPELIN
Médecin référent cellule de crise Covid-19

